



FORMULAIRE DE DECLARATION SUR LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

**CETTE DECLARATION EST VALIDE JUSQU'A
MODIFICATION OU REVOCATION PAR RECOMMANDE DU CONTRIBUABLE**

Le présent document est à faire parvenir à l'Administration Communale – Parc Communal, 1 - Service des Finances - à 5670 VIROINVAL, avant le 15 décembre de l'exercice concerné.

Nom de l'implantation commerciale ¹ : _____

BCE : _____ Représentant légal : _____

Adresse : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

GSM : _____ E-Mail : _____

Information sur l'implantation commerciale

Selon les termes de l'article 6, les 400 premiers mètres carrés nets, de l'implantation commerciale, sont exonérés de la taxe. Un plan de l'implantation doit être joint à la présente déclaration.

Superficie brute de l'implantation commerciale : _____ M²

Superficie non-taxable ² : - _____ M²

Superficie exonérée : - **400** M²

Superficie nette taxable ³ : = _____ M²

X 5,50 €

= _____ Euros

Soit en toutes lettres : _____

Par la remise de cette déclaration, le redevable déclare sur l'honneur l'exactitude des données renseignées ⁴

Fait à, _____ le, _____

Signature du déclarant,

Cadre strictement réservé à l'Administration :

Date de réception : _____

Informations complètes : ☐ Oui ☐ Non

¹ L'établissement de commerce de détail d'une surface commerciale nette de plus de quatre cents mètres carrés. Le règlement est consultable sur le site www.deliberations.be

² Les espaces, bâtiments ou parties de bâtiment servant d'endroits d'entreposage et de réserve de marchandises destinées au commerce, ainsi que les locaux nécessaires au fonctionnement de l'activité en cause

³ surface destinée à la vente et accessible au public y compris les surfaces non couvertes ; cette surface inclut notamment les zones de caisses et les zones situées à l'arrière des caisses

⁴ Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le responsable du traitement de la déclaration s'engage à n'utiliser les données reprises sur ce formulaire que dans le cadre de ses missions.